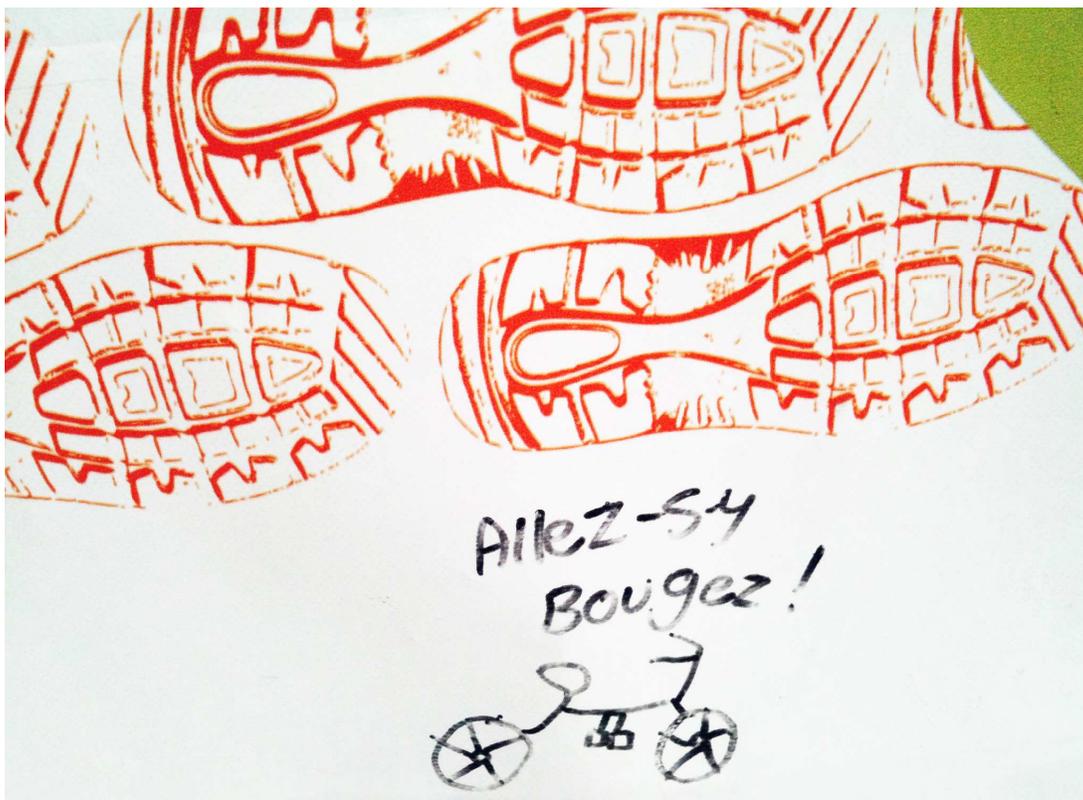


**Politique de développement culturel
de la Ville de Montréal**



Les centres d'artistes autogérés.
Des pôles de diversité et d'excellence en art actuel

Mémoire présenté par le

rc22q
REGROUPEMENT DES CENTRES
D'ARTISTES AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC

le 16 mars 2017

Sommaire

Ce mémoire est le résultat de consultations menées auprès des vingt-huit membres montréalais du RCAAQ en arts visuels et médiatiques. Il fait état de leurs préoccupations concernant la taxation municipale dont ils croient qu'elle doit être entièrement repensée, en conjonction avec le financement qu'ils obtiennent du Conseil des arts de Montréal.

De celui-ci, ils souhaitent vivement que son budget annuel soit majoré de façon significative afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins d'organismes dont le financement stagne depuis plusieurs années à un niveau qui rend peu compte de leur place dans l'écosystème de l'art actuel montréalais.

Par ailleurs, les centres d'artistes examinent dans ce document certains enjeux issus du numérique ou concernant le Service de la culture ou encore le réseau Accès Culture et l'art public à Montréal.

Il se termine par quelques recommandations.

***Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
(RCAAQ)***

Un réseau d'art actuel

Le RCAAQ est un organisme national de représentation dont le mandat est de servir, rassembler, représenter et promouvoir les centres d'artistes autogérés du Québec. C'est également un organisme de services, un instrument de promotion et de ralliement qui travaille au rayonnement de ses membres et au soutien du réseau des associations québécoises et canadiennes œuvrant à la diffusion des arts visuels. Le RCAAQ procure à ses membres des services de représentation, de promotion, de formation professionnelle ainsi que des outils de communication. Il compte vingt-huit membres sur l'Île de Montréal et soixante-huit dans l'ensemble du Québec.

Présidente : Manon Tourigny, coordonnatrice générale et artistique, volet administration, Centre d'art et de diffusion Clark

Direction générale : Bastien Gilbert

RCAAQ
2, rue Sainte-Catherine Est, espace 302
Montréal (Québec) H2X 1K4
tél. : 514 842 3984
direction@rcaaq.org

Les centres d'artistes autogérés.

Des pôles de diversité et d'excellence en art actuel

Le rapport souligne également que le contenu culturel et créatif est une « locomotive de l'économie numérique » et que la production culturelle est jeune, accueillante et entrepreneuriale. Afin de « construire un monde plus créatif », le rapport recommande de mieux protéger et promouvoir les droits des auteurs, de bien cultiver le talent et d'améliorer la monétisation en ligne du contenu culturel en le rééquilibrant de façon équitable. (Un monde très culturel – Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création) selon Hills Stratégies, Winnipeg, 2017

Historique

Les centres d'artistes autogérés se sont mis en place progressivement à partir du milieu des années 60. À Montréal, on retrouve parmi ces pionniers l'Atelier libre 848 (devenu Atelier Graff), qui célébrait ses soixante ans l'année dernière, Motivation V et Véhicule Art (aujourd'hui disparus) ainsi que le centre Optica, fondé en 1972. Les centres d'artistes autogérés sont des associations sans but lucratif, dirigés par un conseil d'administration comptant une majorité d'artistes, dont l'activité principale est de favoriser la recherche, la diffusion et la production d'œuvres du domaine des arts visuels, des arts médiatiques et des arts interdisciplinaires. Ils mettent à la disposition des artistes des espaces, des équipements, des services, des résidences de recherche, des ressources spécialisées et offrent à la communauté des activités telles des expositions, des conférences, des débats, des publications et de la documentation.¹

De plus, ils soutiennent la production et l'avancement critique de nouvelles pratiques artistiques et contribuent à la promotion de la carrière des artistes. Ils offrent des points d'accès professionnel et des possibilités de perfectionnement aux artistes, aux conservateurs et aux administrateurs, leur permettant souvent de connaître leur première expérience professionnelle tout en développant leur réseau professionnel.

¹ Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004. Observatoire de la culture et des communications du Québec, Québec, 2004. p.27

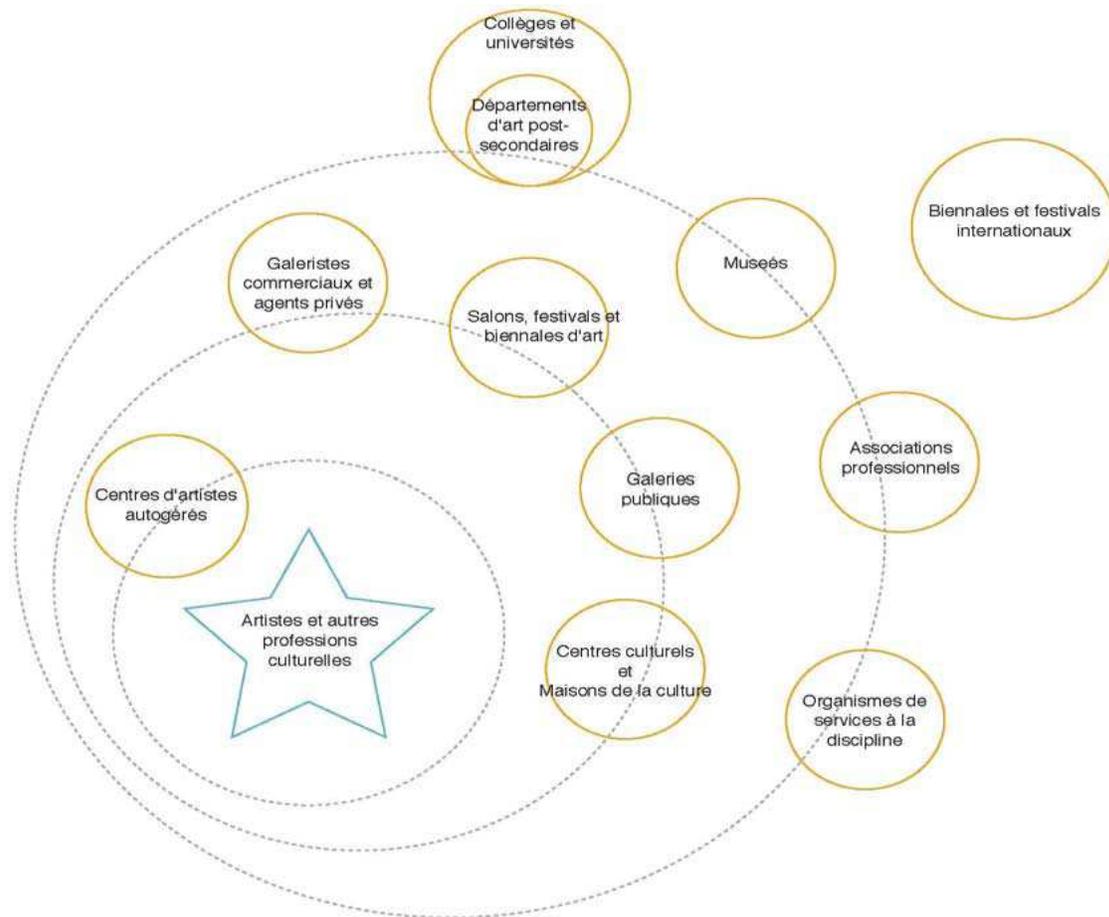
Enfin, le système de prise de décisions par les pairs est très important dans l'écosystème des arts visuels dans sa globalité puisqu'il donne aux artistes des occasions d'acquérir de l'expérience, de travailler et d'avoir leurs oeuvres présentées par leurs pairs.²

Cinq grandes caractéristiques définissent le rôle particulier que jouent les centres d'artistes autogérés dans l'écosystème des arts visuels : l'autodétermination, l'expérimentation artistique, la collaboration et le réseautage, un ancrage dans les grands mouvements sociaux et le recours à une capacité professionnelle accrue.

Nous croyons nécessaire de rappeler ces données sur les centres d'artistes puisque tout projet de développement culturel aura des répercussions sur le déroulement de leur mission et la qualité de leurs services futurs. Dans l'énoncé du projet de Politique, on mentionne que les centres d'artistes montréalais contribuent à « renforcer le positionnement de Montréal comme centre de créativité en arts visuels ». Or, ils font plus que renforcer : dirigés par des artistes, ils sont au cœur de l'écosystème des arts visuels et médiatiques montréalais. Ce sont eux qui sont au plus près de la pratique et de la création, dans un écosystème incluant aussi bien les musées, les maisons de la culture et les universités que les galeries privées ou les biennales internationales, comme l'illustre le tableau 1, tiré de l'ouvrage cité à la note 2.

² Le rôle distinct des centres d'artistes autogérés dans l'écosystème des arts visuels au Canada, MDR Burgess Consultants, Montréal, 2011.

Tableau 1. Le rôle des centres d'artistes autogérés dans l'écosystème des arts visuels



Quelques résultats positifs de la Politique de développement culturel de 2005

Mais d’abord, félicitons-nous que la ville de Montréal revoit sa Politique de développement culturel et amorce cette consultation sur un projet final qui nous occupera jusqu’en 2022. Le RCAAQ était intervenu en 2005 et quelques-unes de ses demandes avaient alors été suivies d’effet, tels le respect des droits d’exposition dans les maisons de la culture ou l’accès à la propriété par les centres d’artistes et les artistes : un grand ménage a été fait par Montréal dans ses propres instances alors qu’à cette époque lointaine, nous écrivions que « la Ville de Montréal devrait au moins contrôler les pulsions affairistes de ses propres créatures... » Plusieurs arrondissements ont démontré que la nouvelle organisation des instances montréalaises pouvait porter fruit : leurs préoccupations culturelles sont devenues bien réelles et on a vu le Plateau Mont-Royal, notamment, intervenir fortement en faveur des artistes dans le Mile End. Autant de gagné pour nos communautés.

Le projet qui nous est proposé constate ses réalisations depuis 2005 en tant que métropole culturelle, son obsession de développer une industrie créative à portée internationale, la mise en place de grands éléments urbains récréatifs tels le Quartier des spectacles ou le Vieux Port. Autant de réalisations qui ont changé le portrait culturel de Montréal et aspiré de nouvelles industries (au premier chef les jeux vidéo) à Montréal. On peut affirmer que Montréal a réussi cette transformation industrielle, en y ajoutant également un accent sur l'art public qui lui manquait jusqu'alors, le développement des fresques murales ou la rénovation de son réseau de bibliothèques.

Et les centres d'artistes alors ?

Qu'en est-il alors de ce qui nous préoccupe au premier chef : comment les services municipaux ont-ils reconnu les centres d'artistes dans leur rôle d'incubateurs de création et de recherche autant pour les artistes émergents que pour les artistes aguerris, comment a-t-on reconnu leur travail pour rejoindre de nouveaux publics? A-t-on amélioré le financement pour soutenir les initiatives des centres d'artistes?

Depuis 2005, huit centres d'artistes se sont ajoutés à la constellation montréalaise des arts visuels et médiatiques. Des regroupements ont perduré (le Belgo) ou se sont constitués (Pied carré) lorsque le centre-ville est devenu inaccessible financièrement ou confisqué par la construction des tours à condos. Les centres d'artistes ont dû négocier durement avec un grand promoteur privé pour éviter l'expulsion du Mile End, aidé en cela par une nouvelle volonté de l'arrondissement de ne pas céder à l'unique volonté d'attirer des industries payantes. Cette histoire relativement récente est la même qui poursuit les centres d'artistes depuis quarante années à Montréal : la gentrification des espaces industriels abandonnés, repris par les artistes d'où ils sont expulsés lorsque les promoteurs réalisent la valeur économique des espaces préservés par celles et ceux qui ont su reconnaître la valeur patrimoniale ou esthétique de lieux jusqu'alors méprisés. Cette histoire a été tempérée aussi par la création des Ateliers créatifs qui ont pu servir d'intermédiaire entre la Ville de Montréal, les promoteurs et les groupes artistiques désireux de garder à certains édifices leur vocation culturelle. C'est ainsi que les interventions des Ateliers créatifs ont permis d'acquérir le Chat des artistes et de collaborer au développement du service collectif Pied carré dans le Mile End. Suite au succès des représentations du groupe *Sauvons l'usine Grover*, les Ateliers créatifs ont

pu convaincre l'arrondissement Ville-Marie de changer le zonage dans cette portion de la rue Parthenais et de lui octroyer le statut de Pôle de création des Faubourgs.

Des améliorations donc, une écoute plus attentive aux revendications des artistes, une nouvelle impulsion à l'importance de la culture à Montréal, la Politique culturelle mise en place en 2005 est bien la preuve qu'il est possible de changer le cours des choses qui semblait impossible jusqu'alors après des décennies de récriminations et d'incompréhension.

Orientation de la Politique proposée

Il ressort du projet de Politique pour les années 2017-2022 que Montréal entend continuer de soutenir une culture forte à Montréal, ayant compris et assimilé la valeur économique, touristique, internationale, des grands rassemblements estivaux ou des nouvelles industries créatives. Mais qu'en est-il maintenant de ce qui nous préoccupe d'abord : la recherche, la production et la diffusion, tous éléments fondés sur la création artistique et la stabilité de leurs organismes indispensables au rayonnement de cette créativité ? Le projet de politique veut soutenir à coup de millions les grands projets futurs et nous semble confiner au Conseil des arts le soin de ce qui reste moins visible, moins évident, mais aussi indispensable au développement d'autres industries qui, sans l'invention et la liberté artistiques, seraient condamnées à répéter ou à copier les succès d'autres acteurs plus créatifs. Il est impératif que soient donnés au CAM les moyens de soutenir décentement la base, soit les organismes qui en sourdine assurent le travail de fond auquel se nourrissent les manifestations éphémères ou plus populaires.

Conseil des arts de Montréal

Et d'ailleurs, qu'en est-il du financement du Conseil des arts de Montréal? Il s'élève aujourd'hui à 14 \$ millions, ayant été augmenté de 500 000\$ par année depuis 2013, le maire Denis Coderre ayant respecté son engagement annoncé lors de son élection. Sauf, que déjà en 2005, nous réclamions que le budget du Conseil soit porté à 20 \$ millions par année. L'augmentation de ces trois dernières années correspond grosso modo à une indexation au coût de la vie. La plus grande partie de la somme ajoutée va aux frais de système : salaires, frais généraux, etc., et aux nouveaux programmes que le CAM a mis en place pour mieux correspondre aux réalités montréalaises, notamment au chapitre de la reconnaissance des artistes et des organismes représentant la

diversité culturelle et les autochtones, la relève, etc. Très peu est allé aux centaines d'organismes que soutient le Conseil via ses programmes d'aide au fonctionnement ou aux projets. Les augmentations annuelles sont minimales pour ne pas dire insignifiantes, en dépit d'évaluations qui, année après année, reconnaissent l'excellence de nos organismes. Pour la satisfaction des besoins accrus des organismes, et pas seulement des centres d'artistes autogérés, nous croyons que le budget du CAM devrait être augmenté de 1,5 \$ million par année pour atteindre ces 20 \$ millions tant espérés en 2021.

Le projet de Politique annonce que, parmi ses priorités, il entend « s'assurer d'une cohérence d'intervention et d'une complémentarité structurante » entre l'aide aux activités du Conseil des arts de Montréal et celle offerte par le Service de la culture. Nos membres croient que les activités de médiation ou de partenariats avec les communautés pourraient être reprises par le CAM. Ce pourrait même être le cas des Initiatives collaboratives en créativité numérique », le nouveau programme mis de l'avant récemment, une excellente initiative en soi, mais qui pourrait répondre à la mission du CAM de servir des clientèles professionnelles.

Il n'est pas inutile non plus, à l'occasion de ce mémoire, de rappeler l'importance cruciale des centres d'artistes comme lieux de professionnalisation pour les artistes et les travailleurs; comme lieux aussi d'inclusion des communautés et des groupes marginalisés locaux et de souligner que, par leur membership, les centres stimulent l'engagement des citoyens. À ce titre, la mission du Conseil des arts de Montréal devrait reprendre certains aspects des soutiens du Service de la culture touchant l'engagement envers les communautés et les citoyens.

La taxation municipale

Le régime de taxation à Montréal (et probablement dans les autres municipalités) est devenu pour nos organismes une source de préoccupation majeure. Le régime a évolué depuis les vingt dernières années, d'une telle façon qu'on ne peut que s'interroger sur les intentions des responsables politiques montréalais. Depuis le début du siècle, la ville est passée du remboursement quasi intégral de la taxe d'affaires (disparue en 2006) à l'imposition de taxes foncières aux organismes locataires. Ce taux de taxe est en augmentation constante, tel que le démontre le tableau 1 plus bas. Les données de ce

tableau indiquent que le compte de taxe est passé de 1 611 \$ en 2006 à 9 248 en 2017 et pour un organisme qui occupe exactement les mêmes espaces. Par contre, le remboursement qui s'élevait à près de 75% de la taxe est réduit en 2016 à moins de 17% de la somme réclamée par la Ville.

Que s'est-il passé pendant toutes ces années où la Ville de Montréal a tout de même pris conscience de l'importance de la culture pour le développement de son économie ? Que faut-il comprendre du paragraphe suivant (page 29) du projet de politique :

« Ainsi, la métropole exerce son leadership et voit à la mise en place de conditions optimales pour l'ensemble de la chaîne de valeur par la concertation des forces vives et des financements. Elle s'assure que les différentes initiatives se réalisent et convergent dans la même direction. Ce faisant, elle contribue aussi à créer un cercle vertueux : la mise en place de conditions favorables rend possible la réalisation d'initiatives dont le rayonnement stimule de nouvelles idées et de nouveaux investissements. »

On est loin du cercle vertueux quand un centre d'artistes, par exemple, reçoit une subvention de fonctionnement de 26 000 \$ du Conseil des arts de Montréal et un compte de taxe de 9 500 \$ dont 16% lui sera remboursé. Ou tel autre qui paie plus de 30 000 \$ de taxes, reçoit 22 000 \$ pour son fonctionnement du Conseil des arts de Montréal et 5000 \$ de remboursement à titre d'OBNL locataire... À quoi servent les initiatives du CAM si le tiers, la moitié ou la totalité des sommes versées aux organismes va au paiement des taxes municipales ? Il y a là un manque de convergence dont nous souhaitons vivement que la Ville le corrige. On nous a assurés que la situation changerait lorsque le projet de loi 121, *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* serait voté par le gouvernement québécois. Peut-on compter que la Ville change son fusil d'épaule, elle qui a largement profité des hausses de taxe aux organismes locataires, sans qu'elle n'ait augmenté la somme (300 000 \$ annuellement) qu'elle leur verse?

**Tableau 2. Comptes de taxes et remboursements
Exemple d'un centre d'artistes, 2006-2017**

Année	Taxes municipales	Subvention aux organismes locataires	Pourcentage du remboursement
2006	1611 \$	1206 \$	74,9 %
2007	2443 \$	1661 \$	68,0 %
2008	3562 \$	2231 \$	62,6 %
2009	3812 \$	2675 \$	70,2 %
2010	4248 \$	2806 \$	66,1 %
2011	5064 \$	2021 \$	39,9 %
2012	5222 \$	1233 \$	23,6 %
2013	5771 \$	1227 \$	21,3 %
2014	6630 \$	1252 \$	18,9 %
2015	7115 \$	1260 \$	17,7 %
2016	7535 \$	1268 \$	16,8 %
2017	9248 \$	n/d	n/d

Actuellement, pour espérer être exempté des taxes, il faut être un organisme sans but lucratif propriétaire de ses espaces et faire la démonstration à la Commission municipale du Québec qu'on a droit à une exemption. Réussir cette démonstration donne alors droit à une exemption pour une période de neuf ans. La Ville de Montréal surveille attentivement ces demandes d'exemption et s'y oppose systématiquement via son contentieux : c'est de bonne guerre.

Mais un organisme locataire ou sous-locataire n'a pas cette opportunité et ne peut compter que sur un remboursement très partiel. Les tableaux 3 et 4 indiquent bien les limites que Montréal s'est fixé et les plafonds sont vite atteints. Or, la Ville a démontré sa bonne volonté en soutenant des projets comme celui de Pied Carré, dans le Mile End. D'un autre côté, les taux de taxes en vigueur rendent la vie difficile aux organismes qui doivent composer avec des augmentations de loyers. Si la Ville n'y prend garde, sa tentative de transformer les anciennes usines du Mile End en incubateurs culturels va droit à l'échec : une fois de plus, les artistes et leurs organismes de diffusion et de production vont quitter des lieux qu'ils ont investi avant tout autre. Il est urgent que la Ville se donne une politique plus conforme à ce que sera son développement culturel souhaité. La Ville est prête à offrir des incitatifs fiscaux aux entreprises qui veulent s'établir sur son territoire, mais elle est trop timide lorsque ces incitatifs signifient des réductions de taxes aux organismes sans but lucratif qui ne couvriraient qu'une fraction de ce que lui coûte les aides massives aux entreprises. Montréal doit adapter ses

politiques aux besoins culturels.

Tableau 3. Évolution de la mesure de soutien aux organismes sans but lucratif locataires

Année	Développement social		Art et culture		Sports ou loisirs		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$

Tableau 4. Pourcentage du financement et plafonnement du loyer annuel net de frais

Année	%	Plafond/emplacement/OBNL
2006	11,5 %	10 000 \$
2007	14 %	10 000 \$
2008	17 %	10 000 \$
2009	17 %	10 000 \$
2010	12 %	10 000 \$
2011	12 %	7 500 \$
2012	7 %	5 000 \$
2013	7 %	5 000 \$
2014	7 %	5 000 \$

Culture et développement économique

Ainsi, la mode, l'aérospatiale, l'aluminium, le cinéma et la télévision, la logistique et le transport, les sciences de la vie, les services financiers, les technologies propres et, finalement, les technologies de l'information, sont les composantes principales de cette activité économique. Bien que non identifiés au sein de grappes spécifiques, d'autres domaines, tels que la création numérique, les jeux vidéo et la culture, font également partie des secteurs de pointe mis de l'avant à l'étranger. Extrait du Plan d'action 2015-2017 du Service du développement économique.

Le projet de Politique de développement culturel consacre un chapitre entier au développement économique lorsque lié à la culture, à ses entreprises et à ses artisans. La culture représente 6,9 % de son PIB et la Ville est maintenant bien consciente de la

valeur qu'elle ajoute à son développement sur pratiquement tous les plans, citoyens, nationaux ou internationaux. Elle entend suivre de près l'avenir économique de la culture, notamment par une collaboration accrue entre le Service de la culture et le Service du développement économique, créé en 2014, et mettre en place les éléments nécessaires à une telle réussite.

Le Conseil des arts de Montréal est inclus dans ce plan d'action afin de favoriser les rapprochements arts-affaires ou celui avec les citoyens. Nous voulons rappeler toutefois à la Ville la mission première du Conseil des arts, soit le soutien à la création, la diffusion et la production par les artistes et les organismes artistiques. Les artistes sont peu mentionnés dans le projet de Politique et pourtant, ils sont le cœur créatif de la culture, comme l'a rappelé la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans son rapport de 2009, *La culture à Montréal : impacts économiques et financement privé*. L'accent mis sur la médiation envers les citoyens, s'il est légitime et nécessaire, ne doit cependant pas signifier que les artistes doivent répondre à une demande ou « s'adapter aux évolutions des attentes des consommateurs », (page 32 du projet de Politique). Ce n'est en aucune façon l'ambition des artistes ni des centres d'artistes de satisfaire les goûts du consommateur. Au contraire, l'originalité, la recherche de l'excellence exigent la plus grande liberté possible des objectifs de la création. Or, cet élément essentiel est pratiquement absent du projet de Politique tel que présenté. Nous tenons à rappeler cette mission qui doit demeurer essentielle au Conseil des arts de Montréal.

Le numérique

Le numérique constitue le deuxième chantier transversal de Montréal selon le projet de Politique. Il énumère brièvement ses intentions surtout à l'égard des bibliothèques et de la créativité numérique généralement exprimée par certains acteurs culturels. Fort bien, mais les centres d'artistes qui ont pris le train en marche du développement numérique ont des besoins élémentaires qui, pour être satisfaits, les obligent à détourner parfois des ressources importantes de leur financement au profit des développements numériques élémentaires. Nous voulons parler des sommes qu'il faut investir pour garder des sites Internet à jour, les équipements nécessaires (imprimantes 2-D et 3-D de qualité professionnelle) et les emplois que nécessitent les communications. Le Service de la culture devrait créer un programme qui aiderait les organismes à accéder au souhait de la Politique de développement culturel de mieux participer au numérique,

via les stratégies de communication avec les clientèles ou encore la documentation et l'archivage en ligne. Si les organismes ne sont pas visibles sur les plateformes numériques, ils n'existent pas.

Services, quartiers culturels et art public

Le Service de la culture offre des programmes de médiation culturelle qui peuvent s'étendre sur six années consécutives. Voilà un programme qui serait peut-être mieux servi au Conseil des arts de Montréal.

Par ailleurs, le paiement des droits d'exposition demeure une priorité pour les centres d'artistes qui s'efforcent de verser les taux recommandés par [CARFAC-RAAV](#). Ceux-ci s'élèvent pour l'année 2017, à 1 957 \$ pour un organisme dont le budget annuel est inférieur à 500 000 \$. En accord avec les associations de diffuseurs (musées et centres d'artistes) ce taux augmentera de 2% par année. Bien que les maisons de la culture aient fait des efforts notables pour se conformer aux droits suggérés, le droit d'exposition qu'elles versent ne dépasse pas 1 500 \$ et varie parfois selon les directions des organismes. Nous demandons que ce taux soit uniformisé dans tout le réseau Accès-culture et respecte les recommandations de CARFAC-RAAV.

Le soutien de Montréal à l'art public a été significatif et son Bureau d'art public a permis plusieurs réalisations remarquables permanentes ou éphémères ou d'interventions. Nous insistons sur l'importance de poursuivre le développement de ce double créneau, œuvres éphémères et œuvres d'intervention, car elles font désormais partie de ce qu'est l'art public aujourd'hui. De plus, l'indépendance du Bureau d'art public doit être réaffirmée. Les interventions maladroites de la mairie de Montréal lors de la reconstruction de la croix de Pierre Ayot l'automne dernier n'ont fait que rappeler les pires moments de Corridart, en 1976.

Il faut enfin souligner les efforts soutenus faits par les centres d'artistes pour agir dans l'espace public. Dare-Dare, si présent en art public par ses interventions ou ses affichages, articule avec sa vitrine estivale, B-312 lors de la rétrospective Ayot, La Centrale qui intervient lors des foires du boulevard St-Laurent, le Groupe d'intervention vidéo (GIV) au Parc La Fontaine, etc., autant de preuves de la présence des centres d'artistes sur la place publique qui enrichissent la vie des quartiers de façon importante et qui doit être reconnue par la Politique de développement culturel. Ils sont aussi

nécessaires que les grands festivals, etc. L'accent mis par la Ville sur des attraits touristiques culturels nous force à rappeler que la recherche et le travail à long terme des centres d'artistes peuvent épuiser les effectifs des centres; il ne faut pas que miser sur le sensationnel ou les manifestations du Quartier des spectacles, mais aussi favoriser les temps de recherche et leurs contextes. À cet effet, des initiatives pourraient être mises en place pour assurer la rétention des centres d'artistes dans le QdS. L'augmentation exponentielle des taxes, tel que mentionné plus haut, ainsi que la quasi impossibilité de l'accès à la propriété pour les centres dans ce quartier provoqueront inévitablement un exode. Maintenir une offre alternative devrait être au cœur des enjeux d'une Politique qui mise sur la diversité et la pluralité des expressions artistiques.

Il serait pertinent enfin de favoriser l'accessibilité à des programmes d'assurance à prix modique pour les centres d'artistes situés dans tous les arrondissements. La compagnie *BFL Canada* offre un programme d'assurance auquel ont accès les OBNL situés dans des villes membres de l'Union des municipalité du Québec, via leur municipalité. Pour le moment, seuls certains arrondissements l'offrent aux OBNL situés sur leur territoire. À titre d'exemple, les quatre centres d'artistes du Belgo en ont fait la demande auprès de l'arrondissement Ville-Marie, demande qui n'a pas eu de suite. L'accès à ce programme, à coût nul pour les arrondissements, favoriserait une meilleure répartition des sommes allouées par le CAM pour le fonctionnement de nos organismes.

Pour terminer ce bref mémoire, il n'est fait aucune mention du Plateau Mont-Royal ni du Mile End en tant que quartiers culturels ayant encore besoin du soutien de la Ville. Pourtant elle y a fait des investissements importants. Le Mile End est reconnu comme ayant la plus forte densité de créateurs au Canada (Hills Strategies); il a attiré des organismes comme Ubisoft Montréal et d'autres entreprises du même secteur. Ce qui entraîne une fois de plus une gentrification du quartier qui a une incidence directe sur les artistes et centres d'artistes qui doivent ou déménager ou se résigner à payer des prix pour des ateliers qui sont une fois de plus beaucoup trop élevés ou en voie de l'être. L'ambition de Montréal de faire droit aux besoins des artistes au chapitre de leurs ateliers nécessite encore et toujours un soutien attentif de la part de ses instances. On est porté à croire que la Ville ne rentabilise pas très bien ses investissements : elle pourrait beaucoup mieux tirer profit du foyer incroyable de créateurs réunis, en grande partie grâce à ses appuis, dans le Mile-End. Dans d'autres grandes villes du monde, ces enclaves urbaines où se rassemblent l'industrie créative, les nouvelles technologies,

les lieux de diffusion expérimentaux, les ateliers d'artistes, les artisans et créateurs divers, sont célébrées! Les villes s'en targuent et en font la promotion... c'est un signe de "coolitude", de dynamisme.

Conclusion

Les centres d'artistes de Montréal ont voulu faire entendre leur voix lors du renouvellement de cette Politique de développement culturel. Ils sont bien conscients que leur situation rejoint celle de beaucoup d'autres organismes sur l'Île de Montréal et estiment nécessaire, à l'instar de plusieurs de leurs collègues, de rappeler que le soutien à la création, à la production et à la diffusion doit demeurer le cœur de l'action culturelle montréalaise. Leurs actions qui se font sentir à Montréal depuis plus de cinquante ans sont garants de la réputation de la métropole dans l'ensemble des pratiques de l'art actuel, autant à Montréal qu'à l'international.

Recommandations

- 1. Augmenter le budget du Conseil des arts de Montréal de 1,5 \$ million par année pour le porter à 20 \$ millions d'ici 2021**
- 2. Mettre fin à une taxation municipale qui constitue à toutes fins pratiques un transfert de fonds du Conseil des arts de Montréal vers le Service des Finances de la Ville de Montréal**
- 3. S'assurer que les instances du réseau Accès Culture versent les tarifs recommandés en droit d'auteur aux artistes en arts visuels qui exposent chez eux**
- 4. Vérifier si certains programmes du Service de la culture ne seraient pas plus pertinents dans le cadre des responsabilités du Conseil des arts de Montréal**
- 5. Examiner la possibilité de créer un programme d'aide numérique par le Service de la culture pour soutenir équipements et emplois**
- 6. Encourager les programmes d'art public à faire une place significative aux arts éphémères et aux interventions dans l'espace public**
- 7. Préserver l'indépendance du Bureau d'art public des interventions politiques**
- 8. Favoriser l'accès au programme d'assurance de la compagnie BFL Canada**

Annexe 1

Liste des membres du RCAAQ dans la région de Montréal

AGENCE TOPO

5445, avenue de Gaspé, local
608
Montréal QC H2T 3B2
T 514-279-8676
agence@agencetopo.qc.ca
agencetopo.qc.ca

LA CENTRALE GALERIE POWERHOUSE

4296, boul. Saint-Laurent
Montréal QC H2W 1Z3
T 514-871-0268
galerie@lacentrale.org
lacentrale.org

ARPRIM CENTRE D'ESSAI EN ART IMPRIME

372, rue Sainte-Catherine O.,
#426
Montréal QC H3B 1A2
T 514-525-2621
info@arprim.org
arprim.org

CIRCA, ART ACTUEL

372, rue Sainte-Catherine O
Espace 444
Montréal QC H3B 1A2
T 514-393-8248
circa@circa-art.com
circa-art.com

ARTEXTE

2, rue Sainte-Catherine Est
Espace 301
Montréal QC H2X 1K4
T 514-874-0049
info@artexte.ca
artexte.ca

CLARK CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION

5455, de Gaspé, local 114
Montréal QC H2T 3B3
T 514-288-4972
info@clarkplaza.org
centreclark.com

ARTICULE

262, rue Fairmount Ouest
Montréal QC H2V 2G3
T 514-842-9686
info@articule.org
articule.org

DARE-DARE

C.P. 72126 Succ. Atwater
Montréal QC H3J 2Z6
T 514-849-3273
info@dare-dare.org
dare-dare.org

ATELIER CIRCULAIRE CENTRE D'ARTS IMPRIMÉS

5445, avenue de Gaspé
Espaces 105 et 517
Montréal QC H2T 3B2
T 514-272-8874
info@atelier-circulaire.qc.ca
ateliercirculaire.org

DAZIBAO

5455, avenue de Gaspé
Espace 109
Montréal QC H2T 3B3
T 514-845-0063
info@dazibao-photo.org
dazibao-photo.org

ATSA

4430, rue Drolet
Montréal QC H2W 2L8
T 514-844-9830
F 514-844-4674
info@atsa.qc.ca
atsa.qc.ca

DIAGONALE

5455, avenue de Gaspé, # 110
Montréal QC H2T 3B3
T 514-524-6645
artdiagonale.org

East Er n Bloc

7240, rue Clark, 2e étage
Montréal QC H2R 2Y3
T 514-284-2106
info@easternbloc.ca
easternbloc.ca

Ga l Er iE B-312

372, rue Sainte-Catherine O.
Espace 403
Montréal QC H3B 1A2
T 514-874-9423
info@galerieb312.ca
galerieb312.ca

**Gr oupE int Er vEnt ion
vidéo
(Giv)**

4001, rue Berri, espace 105
Montréal QC H2L 4H2
T 514-271-5506
F 514-271-6980
info@givideo.org
givideo.org

**L'impr imEr iE, cEnt r E
d'ar t ist Es**

3910, rue Sainte-Catherine Est
Montréal QC H1W 2G4
T 514-526-9851
F 514-526-2616
limprimerie-centredartistes.org

**maison dE l'ar chit Ect ur E
du QuéBÉc**

181, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal QC H2Z 1X8
T 514-868-6691
info@maisondelarchitecture.ca
maisondelarchitecture.ca

oBor o

4001, rue Berri, local 301
Montréal QC H2L 4H2
T 514-844-3250
oboro@oboro.net
oboro.net

**occur r EncE, Espac E
d'ar t
Et d'Essai c ont Empor ains**

5455, de Gaspé espace 108
Montréal QC H2T 3B3
T 514-907-4535
info@occurrence.ca
occurrence.ca

optica

5445, avenue de Gaspé, espace
106
Montréal QC H2T 3B2
T 514-874-1666
F 514-874-1682
info@optica.ca
optica.ca

pEr t E dE signal

5445 avenue De Gaspé, local
#107
Montréal QC H2T 3B2
Canada
T 514-273-4813
info@perte-de-signal.org
perte-de-signal.org

pr im

2180, rue Fullum
Montréal QC H2K 3N9
T 514-524-2421
F 514-524-7820
info@primcentre.org
primcentre.org

**skol
cEnt r E dEs ar ts act uEl s**

372, rue Sainte-Catherine Ouest
Espace 314
Montréal QC H3B 1A2
T 514-398-9322
F 514-398-0767
skol@skol.ca
skol.ca

studio XX

4001, rue Berri, suite 201
Montréal QC H2L 4H2
T 514-845-7934
info@studioxx.org
studioxx.org

Tur bine

936, av. Mont-Royal Est, 2^e étage
Montréal QC H2J 1X2
T 514-606-8276
info@centreturbine.org
centreturbine.org

VidéOGr APHe

4550, rue Garnier
Montréal, Qc H2J 3S7
T 514-521-2116
F 514-521-1676
info@videographe.qc.ca
videographe.qc.ca

ViVA! Ar T Ac TiOn

Adresse postale —
372, Sainte-Catherine Ouest,
#314
Montréal QC H3B 1A2
info@vivamontreal.org
vivamontreal.org

**VOX, cenTr e de l'imAGe
cOnTemPOr Aine**

2, rue Sainte-Catherine Est
Espace 401
Montréal QC H2X 1K4
T 514-390-0382
info@centrevox.ca
centrevox.ca

